

OCCITANIE

Le 14 février 2018

Information sur l'absence d'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale de la région Occitanie Révision du PLU de Sainte-Juliette-sur-Viaur (12)

n°saisine 2018-5679 n° MRAe 2018AO10

Par mail reçu à la DREAL le 13 novembre 2018, la communauté de commune Pays Ségali a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet de révision du PLU de Sainte-Juliette-sur-Viaur, au titre des articles R 104-21 et suivants du code de l'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 13 février 2018 (article R.104-25 du Code de l'urbanisme).